

page 215. Puis-je prendre pour acquit que la liste des fonctionnaires énumérés à la page 215 des crédits représente ceux qui consacrent tout leur temps à la perception des licences radiophoniques?

L'hon. M. HOWE: Oui, exclusivement.

L'hon. M. LAWSON: J'ai donc lieu de conclure que les frais de perception de licences radiophoniques au Canada, au cours de l'année qui commencera le 1er avril 1938 sont estimés à \$113,420, que cette somme sera déduite des recettes provenant de cette source, et que la différence sera versée à la Société Radio-Canada?

L'hon. M. HOWE: Moins, naturellement, les commissions payées aux percepteurs et aux maîtres de poste. En un sens, cela constitue les frais généraux du bureau principal.

L'hon. M. LAWSON: Les commissions payées en sus de ces montants seront-elles déduites du montant perçu avant qu'il soit remis à la Société Radio-Canada?

L'hon. M. HOWE: Ces commissions sont déduites au préalable des remises qui nous sont faites.

L'hon. M. LAWSON: Fort bien.

L'hon. M. HOWE: Le livret se vend, déduction faite de la commission.

M. MARTIN: N'est-il pas vrai que depuis que la nouvelle organisation existe les frais de recouvrement sont effectivement moindres qu'auparavant?

L'hon. M. HOWE: Les frais de recouvrement diminuent légèrement chaque année, à mesure que nous délivrons plus de permis. Ils représentent actuellement, je crois, un peu moins de 26 cents, au lieu de 28 cents, il y a un ou deux ans.

M. CLARKE: Je remarque une augmentation de \$11,500 à \$16,500 au chapitre des impressions et de la papeterie. Le Ministre voudrait-il nous expliquer cette augmentation de \$5,000?

L'hon. M. HOWE: C'est uniquement dû à l'accroissement du nombre des permis. Il faut imprimer un plus grand nombre de permis, ou plutôt de livrets de permis, et il faut envoyer plus d'avis. Nous adressons deux fois par an un avis à ceux qui n'ont pas acquitté leur permis. Bien entendu, cela représente des millions de personnes, et par conséquent, des millions de feuilles de papier chaque fois que l'on envoie ces avis.

M. CLARKE: Oui, mais cela fait une augmentation de 100 p. 100. L'an dernier, c'était \$11,500; maintenant, c'est \$16,500.

M. ROSS (Moose-Jaw): 100 p. 100?

L'hon. M. HOWE: Cinq mille dollars ne représentent pas 100 p. 100 de \$11,500; mais plutôt 33½ p. 100.

M. CLARKE: Disons presque 50 p. 100

M. LAWSON: Je désire obtenir une déclaration précise du ministre au sujet de la question suivante. Le montant du droit exigible pour le permis est fixé, je le crois, par le Gouverneur en conseil sous le régime de la loi du radiotélégraphe. C'est donc par un décret du conseil passé en vertu de cette loi qu'on vient de déterminer quel sera ce montant pour l'an prochain. Est-ce qu'on va consacrer une partie de cette augmentation aux frais nécessités par l'élimination du brouillage nuisant aux postes récepteurs des particuliers, ou bien va-t-on remettre le total de cette augmentation, moins les frais de perception, à la Société Radio-Canada?

L'hon. M. HOWE: La loi de la radiodiffusion nous oblige à remettre à la Société Radio-Canada le montant total provenant des permis, moins les frais de perception. J'ignore si la Société Radio-Canada emploie une partie de ses fonds pour l'élimination du brouillage, mais je sais que la loi actuelle ne nous permet pas de le faire.

L'hon. M. LAWSON: Je dois donc comprendre qu'aucune partie de cette augmentation ne servira à éliminer le brouillage. Le ministre reconnaît-il cependant avec moi qu'on va prendre dans le fonds du revenu consolidé du pays, fonds provenant des impôts généralement payés par le peuple canadien, une somme de \$205,478, ainsi qu'on peut le constater au numéro 396, pour éliminer le brouillage?

L'hon. M. HOWE: C'est exact. D'après la loi adoptée en 1936, cet arrangement est obligatoire.

M. HEAPS: Nous dépensons chaque année au delà de \$200,000 des revenus de l'Etat pour l'élimination du brouillage. Combien le gouvernement des Etats-Unis dépense-t-il pour les mêmes fins?

L'hon. M. HOWE: Nous ne possédons pas ces chiffres.

M. HEAPS: Serait-il possible de les obtenir et de les consigner au compte rendu? Il est possible que la situation quant au brouillage soit à peu près la même dans les deux pays, mais les conditions d'exploitation de la radiodiffusion sont absolument différentes. Je crois que le gouvernement des Etats-Unis dépense de fortes sommes pour éliminer le brouillage. Je me demande si le ministre

[L'agacé M.]